

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS  
SEANCE DU 27 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2017

Présents : MM. MENANT F. BABAUD R. AUJARD N. CAILLON F. CHABIREAU L. CHARRON E. DAHERON J. GEGADEN P. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. MOUR-GASREL F. PINAUD J. TURGNE F. STENGER C.

Absent :

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame MOUR-GASREL a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR : session ordinaire**

**Vote du compte administratif 2016**

**Vote du compte de gestion 2016**

**Affectation du résultat**

**Vote des subventions communales 2017**

**Vote des taux 2017**

**Vote du budget primitif 2017**

**Tenue des bureaux de vote élections présidentielles**

**Informations et questions diverses**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Francis MENANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                            |                        | Dépenses   | Recettes   |
|----------------------------|------------------------|------------|------------|
| Réalizations de l'exercice | Section fonctionnement | 443 024.15 | 471 569.49 |
|                            | Section investissement | 106 706.50 | 93 093.45  |

|              |                        |                    |                  |
|--------------|------------------------|--------------------|------------------|
| Reports 2015 | Section fonctionnement |                    | 73 827.59        |
|              | Section investissement | - 14 630.99        |                  |
|              | <b>TOTAL</b>           | <b>- 14 630.99</b> | <b>73 827.59</b> |

|                   |                        |          |           |
|-------------------|------------------------|----------|-----------|
| Restes A réaliser | Section investissement | 8 273.00 | 22 200.00 |
|                   |                        |          |           |

|                    |                        |                   |                   |
|--------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat<br>Cumulé | Section fonctionnement | 443 024.15        | 545 397.08        |
|                    | Section investissement | 129 610.49        | 115 293.45        |
|                    | <b>TOTAL CUMULE</b>    | <b>572 634.64</b> | <b>660 690.53</b> |

- 2) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres prescrites,

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, Doyen, après avoir approuvé le compte administratif 2016 dressé par Monsieur le Maire, et constaté :

- un résultat de fonctionnement de 102 372.93 €
- un solde d'investissement de - 14 317.04 €
- soit un excédent de résultat de 88 055.89 €
- des dépenses engagées reportées de 8 273.00 €
- des recettes engagées reportées de 20 200.00 €

décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2017 comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Virement nécessaire au 1068</b>            | <b>14 317.04 €</b> |
| <b>Résultat de fonctionnement reporté 002</b> | <b>88 055.89 €</b> |

### **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2017 de verser les subventions communales suivantes :

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| <b>Au 6574 :</b>      | <b>500.00 €</b> |
| Banque Alimentaire    | 200.00 €        |
| Croix Rouge Française | 150.00 €        |
| Secours Catholique    | 150.00 €        |

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017, qui demeurent fixés à :

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| <b>Taxe d'habitation :</b>       | <b>12.10 %</b> |
| <b>Taxe Foncière (bâti) :</b>    | <b>22.93 %</b> |
| <b>Taxe foncière (non bâti):</b> | <b>56.93 %</b> |

## **PROJET AMENAGEMENT DU BOURG ET MISE EN ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis 2005 les évolutions législatives et réglementaires imposent aux collectivités la prise en compte de l'accessibilité aux services Publics et la production de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) concernant les ERP. Le Syndicat de la voirie est en capacité d'accompagner les collectivités sur ce sujet en produisant un diagnostic et en proposant une étude concernant l'aménagement du bourg et sa mise en accessibilité. (environ 10 000 m<sup>2</sup>)

Cette étude ne concerne pas les voies départementales (donc pas la Rue du Breuil St Jean)

Elle permettrait de répondre aux réglementations d'accessibilité et de sécurité routière, d'adapter le centre bourg aux évolutions de la population et des constructions nouvelles depuis 15 ans. Des améliorations s'avèrent indispensables, comme réorganiser la circulation, faciliter les déplacements (piétons, cyclistes, automobiles) adapter le stationnement aux besoins, aménager les carrefours, renforcer la signalisation horizontale et verticale, prévoir un réseau d'eaux pluviales... au final avoir un document global estimant les travaux à réaliser et définissant un projet cohérent et préservant les qualités identitaires et fonctionnelles du bourg.

Le coût de cette étude s'élève à 7 700 € et le coût estimé des travaux s'élève à 800 000 €. (80 € du m<sup>2</sup>)

Une convention signée avec le Syndicat des chemins propose 2 phases : l'esquisse et l'avant-projet.

Cette étude n'engage pas la réalisation des travaux si la commune ne peut pas les assurer financièrement. Ils peuvent aussi être réalisés en plusieurs tranches.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'inscription ou non du coût de l'étude, soit 7 700 € au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, estimant le coût exorbitant des travaux décide à 1 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention l'inscription de cette étude au budget primitif. Elle fera l'objet d'un report.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Vu le C.G.C.T.,

Considérant le vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 en date du 27 mars 2017,

Considérant le vote de l'affectation des résultats 2016 en date du 27 mars 2017,

Considérant que les résultats de l'exécution de l'exercice budgétaire de l'année 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 88 055.89 € et un déficit d'investissement de 14 317.04 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

|                                |          |              |
|--------------------------------|----------|--------------|
| <b><u>Fonctionnement</u></b> : | Dépenses | 537 925.89 € |
|                                | Recettes | 537 925.89 € |
| <b><u>Investissement</u></b> : | Dépenses | 148 684.04 € |
|                                | Recettes | 148 684.04 € |

## **ACQUISITION PARCELLE ZK 23**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'au vu de la délibération en date du 29 mars 2014 et par délégations prévues par l'article L.2122-22 CGCT, il a décidé d'exercer un droit de préemption concernant la

parcelle cadastrée ZK 23, située à l'entrée du village. Cette parcelle est classée en zone 1 Au et pourrait être utilisée pour un projet de service public.

Contact a été pris avec le propriétaire, Monsieur BONNEAU James par l'intermédiaire de Me SIONNEAU, notaire.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2017, Monsieur BONNEAU a fait une offre de prix de vente pour la somme de 39 500 € net vendeur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à savoir constituer une réserve foncière en projet d'y aménager un pôle multi service à la population (kiné, ostéopathe, orthophoniste, infirmiers, coiffeurs...) et en avoir débattu, le conseil Municipal à l'unanimité **accepte la proposition faite par Monsieur BONNEAU James** et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle auprès de Me SIONNEAU notaire à AIGREFEUILLE.

Ce projet fera l'objet d'un budget annexe, la dépense sera financée par un emprunt.

### **CHARGES AU LOYER CONSENTI A L'ONCFS**

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24/10/2016 concernant la révision des loyers au bail conclu entre la commune de Landrais et l'ONCFS (office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), le montant de la provision pour charge a été arrêté à la somme de 420 € par trimestre.

L'avenant n°2 au dit bail a consigné une réduction de la surface louée (un bureau en moins) à compter du 1/1/2017 et du loyer.

Il convient donc de revoir à la baisse la provision pour charge (surface diminuée et plus d'entretien des locaux). Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide d'arrêter les charges à 210 € par trimestre** soit 840 € par an.

Une régularisation sera effectuée au second trimestre concernant le trop versé au 1<sup>er</sup> trimestre.

### **TENUE DES BUREAUX DE VOTE ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL ET 7 MAI 2017**

La permanence des bureaux de vote pour les élections présidentielles est arrêtée comme suit :

**Président** : M. MENANT Francis

**8h30 à 11h30** : **Assesseurs** : M. BABAUD Robert

M. CAILLON François

M. MARCHAIS Olivier (le 23 avril uniquement)

M. PINAUD Jacques (le 7 mai uniquement)

M. TURGNE Fabrice

**11h30 à 15h30** : **Assesseurs** : Mme CHARRON Estelle

Mme CHABIRAUD Laëtitia (le 23 avril uniquement)

Mme MOUR-GASREL Frédérique (le 7 mai uniquement)

M. MOINARD Philippe

Mme STENGER Catherine

